



# COMITÉ DES PÊCHES

## SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

### Seizième session

**Busan (République de Corée), 4-8 septembre 2017**

## VIABILITÉ SOCIALE DANS LES FILIÈRES DE LA PÊCHE ET LIENS AVEC LE COMMERCE

### Résumé

L'attention accordée par la communauté internationale aux cas de violation des droits de l'homme et d'exploitation des travailleurs dans le secteur de la pêche a sensibilisé l'opinion publique et suscité des préoccupations concernant les pratiques irresponsables et contraires à l'éthique utilisées dans ce secteur. De nombreuses parties prenantes, notamment des communautés, des consommateurs, le secteur privé, les médias, des décideurs et des juristes, admettent qu'il faut répondre à la demande pressante d'une plus grande responsabilité sociale dans les filières halieutiques, ce qui signifie qu'il faut que les acteurs des filières s'engagent à produire, transformer et vendre des produits de la mer en respectant des critères de responsabilité sociale et d'éthique. Le document donne un aperçu des processus et initiatives en cours qui promeuvent la viabilité sociale dans les filières de la pêche et évoque les incidences sur ces filières. Il propose des possibilités de collaboration entre parties prenantes et présente les actions de la FAO.

### Suite que le Sous-Comité est invité à donner

- Mettre en commun les informations et les données d'expérience sur les efforts relatifs à la viabilité sociale dans les filières de la pêche;
- Donner des indications concernant les travaux que la FAO pourrait conduire à l'avenir en relation avec la responsabilité sociale dans les filières de la pêche.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



mt982

## INTRODUCTION

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup> enjoint de «ne laisser personne de côté». Il offre la vision d'un monde pacifique et durable plus équilibré et plus prospère qui soit juste, fondé sur les droits, équitable et socialement inclusif. Les objectifs de développement durable (ODD) appellent non seulement à en finir avec la pauvreté (ODD1) et la faim et la malnutrition (ODD2) et à assurer l'accès de tous à des services de soins de santé (ODD3) – une attention majeure étant accordée à l'autonomisation des femmes et aux questions de parité hommes-femmes (ODD5) – mais aussi stipulent l'élimination de toutes les formes d'exclusion et d'inégalité partout dans le monde (ODD10). L'ODD8 prescrit une croissance économique soutenue, partagée et durable, ainsi que le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

2. La vision du Programme 2030 fondée sur les droits de l'homme va dans le même sens que la demande de viabilité sociale dans le secteur de la pêche. Cependant, dans de nombreux pays qui produisent, transforment et exportent du poisson et des produits halieutiques, on constate des problèmes croissants dans les filières d'approvisionnement du secteur des produits de la mer. Il peut s'agir de: surpêche, réduction des quantités débarquées, modification de la composition des captures, accroissement du coût des intrants (énergie, poisson importé, aliments pour animaux et matériel de reproduction), manque de main d'œuvre, compétition sur les marchés mondiaux, gouvernance médiocre et recours aux pavillons de complaisance. Les problèmes propres à l'aquaculture sont notamment la concurrence pour l'utilisation du milieu aquatique, la diffusion des agents pathogènes, la pression exercée sur les stocks de poisson sauvage et les menaces résultant de la pollution des cours d'eau par les eaux usées, l'agriculture et les activités industrielles, etc.

3. Les incitations à réduire les coûts et à maintenir ou améliorer la rentabilité sont également plus importantes, ce qui pousse encore davantage à employer une main d'œuvre bon marché et à négliger les aspects sociaux et éthiques liés aux conditions de travail et de vie des pêcheurs, de leurs familles et de leurs communautés. En conséquence, on observe une progression de l'emploi de travailleurs migrants travaillant dans de mauvaises conditions à bord des navires de pêche et dans les usines de transformation, avec la complicité de réseaux illégaux d'intermédiaires.

4. Les artisans-pêcheurs, les aquaculteurs et les travailleurs de ces secteurs, de même que les employés du secteur de la transformation, sont souvent pauvres et vulnérables et tendent généralement à ne pas bénéficier d'un accès reconnu aux ressources, au crédit et aux prêts, aux services productifs et aux marchés. Ils sont fréquemment privés de protection sociale, d'appui institutionnel et d'éducation. Par rapport aux autres acteurs de la filière, les artisans pêcheurs perçoivent en général les bénéfices économiques les plus faibles en termes d'argent gagné sur leurs produits. La plupart sont des travailleurs indépendants ou sont employés à titre informel, c'est-à-dire souvent sans contrat d'emploi officiel. De plus, malgré sa contribution au secteur, le rôle des femmes tend à ne pas être pris en considération. Enfin, les politiques et les pratiques du commerce international de produits halieutiques, notamment le développement de la pêche axée sur l'exportation et la libéralisation des importations, ne sont pas toujours structurées de manière à assurer des avantages équitables aux petits producteurs et à leurs communautés.

---

<sup>1</sup> Le Programme 2030 constitue l'engagement mondial intergouvernemental le plus récent des chefs d'État qui y déclarent (Notre projet, paragraphe 8): «Nous aspirons à un monde où soient universellement respectés les droits de l'homme et la dignité humaine, l'état de droit, la justice, l'égalité et la non discrimination. Un monde où règne l'égalité des chances, pour que le potentiel humain soit pleinement réalisé et la prospérité partagée». ONU 2015. Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

5. Ces dernières années, le secteur des produits de la mer a fait l'objet d'une attention peu flatteuse en raison d'un certain nombre de cas bien documentés de violations des droits de l'homme et de conditions de travail abusives, notamment: traite des êtres humains, recrutement frauduleux ou trompeur, esclavage moderne, violences physiques, mentales ou sexuelles, homicide, travail des enfants, servitude pour dettes, non paiement du salaire juste et promis, abandon, discrimination, heures de travail excessives, mauvaises conditions de sécurité et de santé au travail, dénis de la liberté d'association et du droit de négociation collective et non respect des conventions du travail. Ces violations ont été observées à différentes étapes des filières des produits de la mer, notamment celles de la capture du poisson, de la production aquacole et de la transformation, et dans différentes zones géographiques. Les femmes, les travailleurs migrants et les jeunes sont particulièrement vulnérables, donc particulièrement exposés à ces violations. Les violations des droits de l'homme sur les navires de pêche sont associées aux pratiques de la pêche illicite et à d'autres crimes.

6. Pour répondre à ces préoccupations, des initiatives nationales et internationales appuyées par des gouvernements, des organisations de la société civile, le secteur privé, des dispositifs d'audit et de certification, des médias, des consommateurs, etc., appellent à s'attaquer efficacement aux questions critiques que posent les conditions sociales et les conditions de travail dans le secteur de la pêche. Si l'on veut concrétiser le Programme 2030, il faudra que le commerce tant national qu'international du poisson évolue de sorte à améliorer la viabilité sociale dans les filières concernées.

### **PROMOTION DE LA VIABILITÉ SOCIALE DANS LES FILIÈRES DE LA PÊCHE**

7. L'attention accordée par la communauté internationale aux cas de violation des droits de l'homme et d'exploitation des travailleurs dans le secteur de la pêche a sensibilisé l'opinion publique et fait comprendre l'utilité de s'attaquer aux causes profondes des pratiques irresponsables utilisées dans ce secteur. Pour que les filières halieutiques deviennent durables et que le développement économique des communautés et des travailleurs vivant de la production, de la transformation et du commerce du poisson soit inclusif, le secteur doit répondre à la demande d'une plus grande responsabilité sociale dans ses filières d'approvisionnement.

#### **Instruments internationaux contribuant à la viabilité sociale dans les filières de la pêche**

8. On observe le recours croissant à de nombreux instruments internationaux pour améliorer la responsabilité sociale et l'éthique dans le secteur de la pêche. Certains instruments visent à orienter les politiques et les lois nationales, d'autres portent sur la responsabilité des entreprises et des États et l'obligation de rendre des comptes qui leur incombe s'agissant, par exemple, de la promotion des droits de l'homme dans les entreprises, ou sur les filières d'approvisionnement agricoles responsables. Le tableau 1 présente quelques instruments de ce type.

**Tableau 1. Choix d'instruments internationaux intéressant la responsabilité sociale dans les filières de la pêche et d'approvisionnement en poisson<sup>2</sup>**

Instrument	Aspects traités intéressant la responsabilité sociale
Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme <sup>3</sup> , 2011	Mise en œuvre du cadre de référence «protéger, respecter et réparer»; diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. Recommandations à l'intention des gouvernements et des entreprises
Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail <sup>4</sup> , 1998	Liberté d'association, droit de négociation collective, abolition du travail des enfants, travail forcé et discrimination
Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche C188, 2007 <sup>5</sup>	Conditions de travail et de vie à bord des navires de pêche
Protocole de 2014 relatif à la Convention de 1930 sur le travail forcé (P029) <sup>6</sup>	Combattre, prévenir et empêcher l'esclavage moderne
Directives volontaires de la FAO visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale <sup>7</sup> , 2014	Approches fondées sur les droits de l'homme. Promotion du développement social, de l'emploi et du travail décent: élimination du travail des enfants et du travail forcé; sécurité et santé au travail; conditions de vie décentes; filière, activités après capture et commerce: distribution équitable des avantages, participation des acteurs à petite échelle aux prises de décisions
Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables <sup>8</sup> , 2016	Conduite responsable de l'entreprise, diligence raisonnable, approche fondée sur les filières, gestion des risques (le guide exclut spécifiquement les secteurs de la pêche et de la foresterie)

9. Les instruments susmentionnés et d'autres du même type peuvent s'avérer essentiels pour l'introduction et la mise en œuvre de politiques, réglementations et mesures concrètes permettant d'améliorer la gouvernance sociale dans le secteur de la pêche. Dans certains cas, cependant, des contraintes importantes du point de vue des capacités (par exemple, limitations opérationnelles, financières, institutionnelles, procédurales ou juridiques), la corruption ou la passivité des autorités concernées peuvent se traduire par des lois inefficaces ou une application imparfaite des lois et réglementations existantes qui, sinon, permettraient de protéger et d'améliorer la viabilité sociale dans le secteur de la pêche.

<sup>2</sup> Comme publié par l'Organisation des Nations Unies (ONU), les institutions des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

<sup>3</sup> [www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR\\_FR.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf)

<sup>4</sup> [www.ilo.org/declaration/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/declaration/lang--fr/index.htm)

<sup>5</sup> [www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS\\_535063/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_535063/lang--fr/index.htm)

<sup>6</sup> [www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_INSTRUMENT\\_ID,P12100\\_LANG\\_CODE:3174672,fr](http://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:3174672,fr)

[www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed\\_norm/@declaration/documents/publication/wcms\\_321414.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@declaration/documents/publication/wcms_321414.pdf)

<sup>7</sup> [www.fao.org/3/a-i4356f.pdf](http://www.fao.org/3/a-i4356f.pdf)

<sup>8</sup> [www.oecd.org/daf/inv/investment-policy/rbc-agriculture-supply-chains.htm](http://www.oecd.org/daf/inv/investment-policy/rbc-agriculture-supply-chains.htm) - <http://mneguidelines.oecd.org/Guide-OCDE-FAO.pdf>

10. Compte tenu de ces faiblesses, certains acteurs du secteur des produits de la mer adoptent des mesures d'autoréglementation et des normes privées supplémentaires (répondant aux exigences nationales et internationales, voire allant au-delà) afin d'améliorer les pratiques dans les filières halieutiques, en particulier lorsque ces améliorations sont réclamées par les consommateurs, les acheteurs et les médias.

### **Processus et initiatives en cours promouvant la viabilité sociale dans les filières de la pêche**

11. Le nombre d'initiatives visant à promouvoir l'amélioration des conditions sociales et des conditions de travail afin de renforcer la viabilité sociale dans le secteur de la pêche et les filières halieutiques ne cesse d'augmenter.

12. Par exemple, à l'occasion de la Journée mondiale de la pêche<sup>9</sup>, le 21 novembre 2016, des représentants du Saint-Siège et de la FAO, ainsi que de l'OIT et d'entreprises et de syndicats du secteur du poisson ont condamné la pêche illicite et le travail forcé dans la pêche et ont plaidé pour un engagement collectif en faveur de la prévention des violations des droits de l'homme dans les filières d'approvisionnement halieutiques.

13. En 2014, le Comité des pêches de la FAO<sup>10</sup> a souligné qu'il existait un lien entre les questions de sécurité en mer, le travail forcé et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR). Le Comité a également adopté les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, qui appellent les gouvernements et les autres acteurs concernés à promouvoir le développement social, l'emploi et le travail décent. Le Sous-Comité du commerce du poisson a aussi insisté sur les préoccupations croissantes suscitées par les conditions sociales et les conditions de travail dans ce secteur et sur la nécessité d'aborder ces questions dans les instances internationales<sup>11</sup>.

14. À la conférence internationale du Travail de 2015 (OIT)<sup>12</sup> sur l'exploitation des travailleurs dans le secteur de la pêche, les violations généralisées des droits de l'homme et des travailleurs ont été reconnues. L'OIT et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont demandé à maintes reprises que des mesures soient prises pour lutter contre le travail forcé, la traite des êtres humains et le crime transnational dans le secteur de la pêche<sup>13,14,15</sup>. En 2016, l'OCDE, la FAO et l'ONUDC sont convenus d'améliorer la coopération<sup>16</sup> pour s'attaquer au crime dans les activités liées au poisson, notamment les violations des droits de l'homme et l'exploitation abusive des travailleurs dans le secteur de la pêche. À sa troisième session, le Groupe de travail ad hoc mixte FAO/Organisation maritime internationale (OMI) sur la pêche INDNR et sur les questions connexes a recommandé la mise en place d'une collaboration interinstitutions pour promouvoir des normes internationales du travail concernant le travail forcé, y compris la traite des êtres humains, et examiner conjointement les liens existant entre la gouvernance de la pêche, le secteur économique des produits de la mer et le travail forcé<sup>17</sup>. L'OIT a récemment lancé des programmes relatifs au travail décent dans les filières d'approvisionnement mondiales<sup>18</sup>.

---

<sup>9</sup> [www.fao.org/3/a-i6861b.pdf](http://www.fao.org/3/a-i6861b.pdf); [www.fao.org/news/story/fr/item/454113/icode/](http://www.fao.org/news/story/fr/item/454113/icode/); [http://fr.radiovaticana.va/news/2016/11/15/le\\_message\\_du\\_vatican\\_pour\\_la\\_journ%C3%A9e\\_mondiale\\_de\\_la\\_p%C3%AAche/1272498](http://fr.radiovaticana.va/news/2016/11/15/le_message_du_vatican_pour_la_journ%C3%A9e_mondiale_de_la_p%C3%AAche/1272498)

<sup>10</sup> [www.fao.org/3/a-i4634f.pdf](http://www.fao.org/3/a-i4634f.pdf)

<sup>11</sup> [www.fao.org/3/a-i5580t.pdf](http://www.fao.org/3/a-i5580t.pdf)

<sup>12</sup> [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---declaration/documents/publication/wcms\\_515365.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_515365.pdf)

<sup>13</sup> [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---declaration/documents/publication/wcms\\_429359.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_429359.pdf)

<sup>14</sup> [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---declaration/documents/publication/wcms\\_214472.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_214472.pdf)

<sup>15</sup> <http://fishcrime.com/recommendations-of-the-2nd-international-symposium-on-fisheries-crime/>

<sup>16</sup> [www.fao.org/blogs/blue-growth-blog/when-iuu-fishing-is-only-the-tip-of-the-iceberg/en/](http://www.fao.org/blogs/blue-growth-blog/when-iuu-fishing-is-only-the-tip-of-the-iceberg/en/)

<sup>17</sup> <http://www.fao.org/3/a-mp046f.pdf>

<sup>18</sup> [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_468097.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_468097.pdf)

### *Mesures du ressort des États*

15. L'Indonésie a légiféré pour promouvoir le respect des droits de l'homme, et sa certification, dans le secteur de la pêche. La Thaïlande a promulgué des lois visant à protéger le bien-être des pêcheurs et à empêcher le travail forcé et les pratiques d'emploi irrégulières dans le secteur de la pêche, où le pays s'efforce d'introduire de bonnes pratiques d'emploi. Le Sénégal a encouragé les conditions de travail décentes dans le secteur de la pêche, en ce qui concerne la sécurité, la santé, le recrutement, les heures de travail et la formation. Afin de garantir le respect de ses réglementations nationales du travail, la Nouvelle-Zélande exige des navires de pêche étrangers opérant dans ses eaux qu'ils adoptent le pavillon néozélandais.

16. L'Argentine a appuyé la prise de mesures de protection sociale dans les usines de transformation du poisson, favorisé les conventions collectives nationales avec les syndicats de pêcheurs et mis en place le système de certification Mar Argentino qui place les conditions de travail décentes au rang des critères. En France, le label Pêche Durable qui garantit le respect de critères dont certains se rapportent aux conditions sociales et aux conditions de travail (salaire minimum, sécurité, pension d'invalidité) est géré par FranceAgriMer, l'autorité nationale chargée des produits agricoles et marins. Au Royaume-Uni, sur la base d'une évaluation des risques sociaux pour un approvisionnement responsable, Seafish (l'autorité nationale chargée des produits de la mer) a mis en place le dispositif Responsible Fishing Scheme, un système de certification des navires de pêche et de leurs capitaines par un organisme indépendant, qui tient compte de critères sociaux liés au bien-être, à la santé et à la sécurité de l'équipage.

### *Mesures du ressort des groupes régionaux*

17. Le régime spécial d'encouragement en faveur du développement durable (SPG+) de la Commission européenne assure aux pays exportateurs qui veillent au respect des droits de l'homme et des travailleurs, à la protection de l'environnement et à la bonne gouvernance, l'accès préférentiel de certaines marchandises, notamment le poisson, aux marchés européens. Dans le souci d'harmoniser les réglementations de l'Union européenne avec la Convention C188 de l'OIT sur le travail dans la pêche, la Commission européenne<sup>19</sup> a adopté une proposition concernant l'élaboration d'une directive pour l'amélioration des conditions de vie et de travail à bord (travail à bord, conditions de service, santé et sécurité au travail, logement et alimentation).

18. Les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) - Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (ASEAN-SEAFDEC) ont décidé<sup>20</sup> de combattre la pêche INDNR en Asie du Sud-Est et d'améliorer la compétitivité des produits halieutiques de l'ASEAN en s'attaquant à la question du travail (pratiques sans danger, licites et équitables) dans leurs secteurs de la pêche. Dans leur déclaration conjointe, les membres envisagent de renforcer la coopération entre les institutions nationales compétentes au sein des pays, d'établir des liens de coopération et de collaboration régionaux, sous-régionaux et bilatéraux dans le cadre des plateformes de l'ASEAN pertinentes, et d'appuyer l'élaboration et l'application de directives sur le travail concernant spécifiquement le secteur de la pêche.

19. Lors de leur sommet de 2014, les chefs d'État et de gouvernement africains ont approuvé le Cadre politique et la stratégie de réforme des pêches et de l'aquaculture en Afrique<sup>21</sup>, qui escompte pour les communautés de pêcheurs et les travailleurs de la pêche des conditions de travail décentes, une vie digne et l'exercice de leur droit aux moyens d'existence. Le cadre appelle à l'élimination du travail des enfants et à la promotion de l'emploi des jeunes.

---

<sup>19</sup> <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/10/13-epsco-better-working-conditions-fisherman/>; [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-16-1601\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-1601_fr.htm)

<sup>20</sup> [www.seafdec.org/documents/hlc-joint-declaration.pdf](http://www.seafdec.org/documents/hlc-joint-declaration.pdf)

<sup>21</sup> [https://au.int/web/sites/default/files/documents/30266-doc-au-ibar\\_\\_fisheries\\_policy\\_framework\\_and\\_reform\\_strategy.pdf](https://au.int/web/sites/default/files/documents/30266-doc-au-ibar__fisheries_policy_framework_and_reform_strategy.pdf)

### *Mesures du ressort du secteur privé*

20. Un vaste éventail d'initiatives et de forums du secteur privé, notamment le Consumer Goods Forum<sup>22</sup>, s'emploient à éliminer le travail forcé des filières de produits de la mer. Huit des principales entreprises mondiales du secteur des produits de la mer ont mis en place une nouvelle initiative mondiale (Seafood Business<sup>23</sup> for Ocean Stewardship) en vertu de laquelle, elles s'engagent notamment à améliorer la transparence et la traçabilité de leurs propres opérations, à collaborer pour mettre en commun les informations et les pratiques optimales, en se fondant sur les partenariats et collaborations existant déjà, et à lancer des actions concertées visant à éliminer toutes les formes d'esclavage moderne, notamment le travail forcé, la servitude pour dettes et le travail des enfants dans leurs filières d'approvisionnement.

21. De plus en plus fréquemment, des entreprises et associations du secteur des produits de la mer procèdent à une évaluation des risques et une planification pour la sécurité et la santé au travail ou pour l'application des normes de la Convention 188 de l'OIT en vue d'une certification. Des entreprises d'aquaculture actives dans différents continents mettent l'accent sur les bonnes conditions de travail, ainsi que sur l'accès à l'éducation, les soins de santé et le développement des infrastructures à l'intention de leurs employés et des communautés locales. Quelques grandes multinationales de vente au détail appliquent des politiques favorisant l'approvisionnement responsable auprès de différents partenaires, au moyen de l'adoption de codes de conduite ou de chartes éthiques internes qu'elles appliquent à leurs fournisseurs et qui portent sur une vaste gamme de normes internationales du travail.

### *Mesures du ressort des partenariats multipartites*

22. Les partenariats multipartites englobant les filières d'approvisionnement, par exemple, Seafood Task Force<sup>24</sup>, rassemblent de grands détaillants internationaux, des entités professionnelles nationales et des gouvernements, ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG), en vue de s'attaquer aux risques de travail forcé, de traite des êtres humains et de pêche INDNR dans certaines filières d'approvisionnement en produits de la mer. Le projet «Index Initiative»<sup>25</sup> explore le champ d'application et la méthodologie associés à l'établissement d'un indice de bonne gestion, le «seafood stewardship index», permettant de mesurer, comparer et suivre la performance, du point de vue de l'utilisation de bonnes pratiques, des entreprises des filières d'approvisionnement en produits de la mer, avec la participation d'entreprises de ce secteur invitées. Les exigences que doivent respecter les pays appliquant la norme de la Fisheries Transparency Initiative (FiTi)<sup>26</sup> comprennent notamment la communication d'informations relatives à la mise en œuvre des normes du travail.

---

<sup>22</sup> Le Consumer Goods Forum rassemble de nombreuses entreprises nationales et multinationales actives dans les filières d'approvisionnement nationales et internationales. [www.theconsumergoodsforum.com/strategic-focus/social-sustainability/forced-labour-priority-industry-principles](http://www.theconsumergoodsforum.com/strategic-focus/social-sustainability/forced-labour-priority-industry-principles)

<sup>23</sup> Seafood keystone dialogue: <http://keystonedialogues.earth/wp-content/uploads/2016/12/Statement-signed.pdf>; <http://keystonedialogues.earth/>; <http://www.stockholmresilience.org/research/research-news/2016-12-14-international-seafood-business-commits-to-stronger-sustainability-efforts.html>

<sup>24</sup> [www.seafoodtaskforce.global/](http://www.seafoodtaskforce.global/)

<sup>25</sup> [www.indexinitiative.org/publications/unraveling-the-role-of-the-private-sector/](http://www.indexinitiative.org/publications/unraveling-the-role-of-the-private-sector/)

<sup>26</sup> [http://fisheriestransparency.org/wp-content/uploads/2017/05/FiTI\\_Standard2017EN.pdf](http://fisheriestransparency.org/wp-content/uploads/2017/05/FiTI_Standard2017EN.pdf)

### *Mesures du ressort des dispositifs d'audit et de certification des produits de la mer*

23. Dans une étude, l'Institut international du développement durable (IIDD)<sup>27</sup> indique qu'actuellement, les systèmes d'audit et de certification des produits de la mer<sup>28</sup> intègrent ou étoffent les normes et les critères relatifs aux conditions sociales et aux conditions de travail, dans leurs programmes concernant les produits de la mer et les filières d'approvisionnement halieutiques. Les nouveaux critères et normes prévus se rapportent à la participation des communautés, aux droits de l'homme, aux droits des travailleurs, aux conditions d'emploi et avantages connexes, à la santé et la sécurité des travailleurs, etc.

24. Le projet Global Sustainable Seafood Initiative (GSSI) a placé au rang de ses objectifs prioritaires le travail décent et la croissance économique (ODD8) ainsi que la production et la consommation responsables (ODD12). Il rassemble des informations sur les normes et critères relatifs aux conditions sociales et aux conditions de travail en relation avec les produits de la mer, sur les systèmes d'audit et de certification pertinents et sur les autres projets portant sur les critères et normes de même type à appliquer dans les filières d'approvisionnement halieutiques.

### *Mesures du ressort des organisations de la société civile*

25. De nombreuses organisations de la société civile nationales et internationales<sup>29</sup>, notamment des ONG intervenant dans les domaines du développement et de l'environnement, des groupes de défense des droits de l'homme, des syndicats, etc., plaident activement pour la promotion et le respect des droits de l'homme et des travailleurs dans le secteur de la pêche, la protection sociale des communautés de pêcheurs, et des conditions de travail décentes pour tous les travailleurs du secteur. Ces organisations collaborent de manière croissante et adressent leurs appels aux institutions et forums nationaux et internationaux, y compris les grandes foires commerciales de produits de la mer, les médias et les organisations des Nations Unies telles que l'OIT, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la FAO, l'ONUDC et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

### **Incidences sur les filières de la pêche**

26. En réponse aux actions décrites plus haut, et souvent par crainte de possibles répercussions négatives sur le commerce du poisson, certaines parties prenantes du secteur appellent les gouvernements à assurer l'application effective des lois et normes du travail existant aux niveaux international et national et à surveiller la conformité à ces règles. Elles plaident pour que tout le monde soit traité sur un pied d'égalité s'agissant du respect des droits de l'homme et des normes du travail. Certaines parties prenantes pratiquent un approvisionnement responsable, fondé sur l'évaluation des risques sociaux et/ou la certification du respect des droits de l'homme et des normes de travail décent, outre le respect des lois en vigueur. D'autres prévoient que les grands acheteurs de produits de la mer demanderont dans le cadre du commerce interentreprises des éléments prouvant l'application de mesures de diligence raisonnable concernant les droits de l'homme et des travailleurs, d'un bout à l'autre de leurs filières d'approvisionnement.

---

<sup>27</sup> [www.iisd.org/sites/default/files/publications/ssi-blue-economy-2016.pdf](http://www.iisd.org/sites/default/files/publications/ssi-blue-economy-2016.pdf)

<sup>28</sup> Conseil d'intendance des mers, Friends of the Sea, GlobalGAP, Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, Conseil d'intendance de l'aquaculture, Alliance mondiale pour l'aquaculture (Best Aquaculture Practices), Verité et d'autres.

<sup>29</sup> Par exemple, le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF), Environmental Justice Foundation, Greenpeace, la Fédération internationale des ouvriers du transport, l'Union internationale des travailleurs agricoles (IUF), Human Rights at Sea, Fairfood International, Conservation Alliance for Seafood Solutions, Conservation International, Ethical Trade Initiative, etc.



27. La demande d'une plus grande transparence et d'une traçabilité réelle des produits dans les filières d'approvisionnement en poisson devient pressante, les consommateurs et les acheteurs exigeant notamment que tous les acteurs de ces filières démontrent qu'ils rendent des comptes et font preuve de responsabilité. Certains avancent que l'on pourrait combattre plus efficacement les violations des droits de l'homme et des travailleurs, les fraudes et étiquetages mensongers concernant les produits de la mer, les problèmes de qualité et les pratiques de pêche et de production illicites, si l'on pouvait compter sur la parfaite traçabilité de la filière d'approvisionnement, par exemple avec la documentation des captures et les efforts connexes d'information sur les mesures de diligence raisonnable fondées sur les risques.

28. Cependant, certains craignent que les systèmes d'audit et de certification des conditions sociales ignorent les acteurs de petite et moyenne échelles des filières du poisson, ajoutant ainsi à leur vulnérabilité et leur marginalisation. Des critiques s'élèvent pour souligner qu'il existe un risque élevé d'assister à une sélection de certains critères et normes liés aux conditions sociales et aux conditions de travail, sans que toutes les exigences énoncées dans les instruments d'orientation internationaux existants soient prises en compte.

29. Mais d'autres parties prenantes estiment que l'apparition de nombreuses normes privées de viabilité sociale pourrait influencer sur les filières du poisson en faisant office de catalyseur du développement et du commerce, ou au contraire de frein, selon les caractéristiques de la filière, de la pêche, du pays ou de la région.

30. Dans le cadre des efforts visant à harmoniser ces différents points de vue, certaines parties prenantes demandent l'élaboration d'un document d'orientation international susceptible d'aider les acteurs du secteur de la pêche à mettre en œuvre les normes internationales du travail existantes dans la filière des produits de la mer, depuis la production et la transformation jusqu'à la distribution et la commercialisation. À cet égard, il a été rappelé que le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables (2016), exclut spécifiquement les secteurs de la pêche et de la foresterie. En 2016, lors du Dialogue de Vigo<sup>30,31</sup>, les participants ont instamment réclamé la mise au point d'un instrument international définissant des normes du travail propres au secteur de la pêche, qui s'appliquent d'un bout à l'autre de la filière d'approvisionnement en produits de la mer.

### Activités de la FAO

31. La FAO a aidé les États, les organes régionaux des pêches et les autres acteurs dans les domaines suivants: politiques en matière de pêche, pêches artisanales durables, travail décent et sécurité en mer, lutte contre la pêche INDNR, et traçabilité dans les filières du poisson.

32. La FAO s'emploie à élaborer un programme cadre mondial à l'appui de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée<sup>32</sup>, afin de renforcer l'aptitude des États concernés à mettre en place des systèmes d'inspection efficaces et des comités nationaux interinstitutions, regroupant notamment les autorités chargées des ports, de la pêche, du travail et de la santé, soit autant de mesures qui aideront les gouvernements à décourager les violations des droits des travailleurs en mer. Dans le contexte de ce programme, les Directives d'application volontaire de la FAO sur les programmes de documentation des prises contribueront à améliorer la traçabilité, la transparence et la responsabilisation dans les filières du poisson, appuyant ainsi la lutte contre la pêche INDNR et, en deuxième lieu, contre l'exploitation des travailleurs à bord des navires de pêche.

<sup>30</sup> [https://issuu.com/eurofish/docs/eurofish\\_magazine\\_6\\_2016/16](https://issuu.com/eurofish/docs/eurofish_magazine_6_2016/16).

<sup>31</sup> [www.fao.org/blogs/blue-growth-blog/exploring-solutions-to-promote-decent-work-in-fisheries-and-aquaculture/en/](http://www.fao.org/blogs/blue-growth-blog/exploring-solutions-to-promote-decent-work-in-fisheries-and-aquaculture/en/)

<sup>32</sup> En vertu de l'accord, les navires étrangers sont tenus de se soumettre aux inspections dans le port d'escale, quel qu'il soit, et l'État du port est tenu de communiquer les informations relatives aux cas de violations. Le nouvel accord constitue une amélioration par rapport aux règles antérieures qui imposaient aux pays de contrôler les activités de leur propre flotte de pêche, car il est conçu pour accroître le coût de la pêche INDNR en empêchant le débarquement et la commercialisation du poisson capturé irrégulièrement. [www.fao.org/port-state-measures/fr/](http://www.fao.org/port-state-measures/fr/); [www.fao.org/port-state-measures/background/fr/](http://www.fao.org/port-state-measures/background/fr/)

33. La FAO s'emploie à renforcer les organisations de pêcheurs et à promouvoir l'autonomisation des femmes, l'amélioration de la santé au travail et l'approche fondée sur les droits de l'homme, dans le cadre de ses efforts visant l'application généralisée des Directives sur la pêche artisanale.

34. En outre, la FAO, l'OMI et l'OIT collaborent pour promouvoir la sécurité en mer (en ce qui concerne notamment la conception, la construction, l'équipement et la protection des navires de pêche) et la coopération entre les autorités chargées des affaires maritimes, du travail et de la pêche. Le Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement, établi par la FAO, facilitera le partage des informations sur les navires et les activités liées aux navires, afin de combattre la pêche INDNR. Un Guide conjointement élaboré par la FAO et l'OIT<sup>33</sup> traite du travail des enfants dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

35. En 2014, la FAO a lancé un processus consultatif multipartite, appelé le dialogue de Vigo sur les avantages de l'emploi décent dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, qui réunit des représentants de ces secteurs, issus d'administrations publiques, d'entreprises du secteur privé, d'organisations de la société civile (artisans pêcheurs, syndicats de travailleurs), de dispositifs d'audit/de certification et d'organisations internationales.

### **DOMAINES D'ACTION ET DE COLLABORATION POSSIBLES**

36. Un éventail de possibilités s'offre aux parties prenantes pour améliorer les conditions sociales et les conditions de travail dans les filières halieutiques. Les différentes parties prenantes devront être ouvertes à la collaboration, à l'engagement et à la recherche de consensus. Les actions susceptibles d'être envisagées sont notamment les suivantes:

- renforcer les processus nationaux et internationaux (y compris régionaux) appuyant la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale;
- appuyer l'application de la Convention C188 de l'OIT sur le travail dans la pêche, du protocole sur le travail forcé, des conventions sur le travail des enfants et des autres normes du travail internationales dans le secteur de la pêche;
- appuyer l'inspection interinstitutions (autorités en charge du travail, des ports, de la pêche, etc.) des navires de pêche nationaux et étrangers;
- les initiatives privées visant la conformité, y compris l'audit et la certification, continuent à travailler sur les normes sociales, et les entreprises du secteur du poisson sont tenues de se conformer à ces normes sociales pour obtenir une certification;
- les partenaires sociaux (c'est-à-dire, les entreprises et les syndicats du secteur du poisson) peuvent mettre en place des dialogues de parties prenantes (comme dans d'autres secteurs, par exemple avec le Forum mondial de la banane<sup>34</sup>) ou entrer conjointement dans des négociations pour la conclusion de conventions cadres de travail entre entreprises et syndicats.

### **FUTURS DOMAINES D'ACTION POSSIBLES POUR LA FAO**

37. La FAO propose de continuer à collaborer avec l'OIT, l'OMI et d'autres organisations partenaires dans le cadre des activités qu'elle mène pour:

- générer et fournir des informations et sensibiliser l'opinion publique s'agissant des questions de viabilité sociale dans le secteur de la pêche et les filières du poisson, et conduire des initiatives connexes;
- appuyer la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale;

<sup>33</sup> [www.fao.org/docrep/018/i3318e/i3318e.pdf](http://www.fao.org/docrep/018/i3318e/i3318e.pdf)

<sup>34</sup> [www.fao.org/world-banana-forum/fr/](http://www.fao.org/world-banana-forum/fr/)

- promouvoir les mesures qui facilitent et protègent l'accès des artisans pêcheurs ainsi que des petits aquaculteurs et des opérateurs à petite échelle du secteur de la transformation, aux filières du poisson;
- fournir une assistance technique au niveau national à l'élaboration de politiques et à la mise en œuvre de mesures de gouvernance sociale dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture;
- mettre en œuvre les composantes du Programme stratégique de la FAO sur la réduction de la pauvreté relatives à la protection sociale et au travail décent, en mettant l'accent sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture;
- faciliter les dialogues et les processus multipartites, et notamment les efforts interinstitutions, concernant la viabilité sociale dans les filières du poisson aux niveaux national, régional et mondial;
- appuyer l'application de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et les autres activités de lutte contre ce type de pêche, tout en intégrant des mesures permettant d'améliorer les conditions sociales et les conditions de travail des travailleurs de la pêche et des communautés de pêcheurs, notamment des dispositions relatives à la sécurité en mer.

38. Compte tenu de la pléthore d'initiatives en faveur de la responsabilité sociale (concernant notamment les droits de l'homme et des travailleurs) dans les filières du poisson, la FAO pourrait, si on le lui demande, examiner la nécessité de produire elle-même un document d'orientation et l'élaborer, afin d'aider les acteurs de la filière du poisson à respecter les mesures et critères pertinents existants relatifs à la conduite professionnelle responsable, aux droits de l'homme et aux normes internationales du travail.

39. On trouvera dans le document COFI:FT/XVI/2017/Inf.8 un examen plus complet de ces questions, ainsi que des informations sur les documents de travail correspondants.